



 Pour toute impression ou sauvegarde, ouvrir la [version Word](#) de cette page.

Type de source : Statistiques pénales

Type de substance considéré : Alcool

Population concernée : Population institutionnelle / Institutions répressives

Ivresses publiques et manifestes

Accès rapides :

- [Organisation et financement](#)
- [Objectifs](#)
- [Méthodologie](#)
- [Observations](#)
- [Pour en savoir plus](#)

Organisation et financement

[haut du document](#)

Maître d'oeuvre

Observatoire français des drogues et des toxicomanies

Responsable

OFDT, 3 avenue du Stade de France, 93218 Saint-Denis La Plaine Cedex

Financement et collaboration

Données en provenance de:

- Direction centrale de la sécurité publique (Ministère de l'Intérieur)
- Direction générale de la Gendarmerie nationale (Ministère de l'Intérieur)
- Préfecture de police de Paris (Ministère de l'Intérieur)

Objectifs

[haut du document](#)

Réunir les données relatives aux cas d'ivresses publiques et manifestes, c'est-à-dire des cas

d'alcoolisation n'entraînant pas d'infraction en matière de sécurité routière ou d'autres infractions pénales.

Méthodologie

[haut du document](#)

Périodicité

Recueil en continu

Dates d'observation

Depuis 2000

Approche

Quantitative

Unité statistique

Infraction (et intervention de police-secours)

Champ d'observation

Ivresse publique et manifeste

Méthode d'échantillonnage

Exhaustif

Durée d'observation

Permanente

Biais de couverture de la source par rapport au champ d'observation

Jusqu'en 2011, les cas d'ivresse publique et manifeste donnant lieu à une infraction ou une intervention de police-secours sont comptabilisés. Depuis 2012, seules les infractions ayant donné lieu à des poursuites par un tribunal de police sont prises en compte.

Champ géographique

France entière

Découpage géographique possible

Département

Champ toxicologique

Alcool (à l'origine de troubles de l'ordre public)

Définition toxicologique retenue ou nomenclature

Ivresse publique et manifeste : personne trouvée en état d'ivresse dans les rues, chemins, places, cafés, cabarets ou autres lieux publics, conduite, par mesure de police, à ses frais au poste le plus voisin ou dans une chambre de sûreté, pour y être retenue jusqu'à ce qu'elle ait recouvré la raison (puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe).

Nombre d'unités statistiques observées

52 999 infractions pour ivresse publique et manifeste ayant donné lieu à des poursuites devant un tribunal de police en 2017 dont 51 650 en France métropolitaine

Taux de couverture

Jusqu'en 2011, seuls les cas d'ivresse publique et manifeste donnant lieu à une infraction ou une intervention de police-secours sont comptabilisés. Depuis 2012, ce sont les infractions ayant donné lieu à des poursuites par un tribunal de police.

Recueil de données

Pour la Gendarmerie nationale et la Préfecture de police de Paris, il s'agit du décompte annuel des procès-verbaux/poursuites d'infraction d'ivresse publique et manifeste (établis après dégrisement et audition de la personne et dépistage de l'imprégnation alcoolique pour la Préfecture de police de Paris)

Données recueillies

- Nombre annuel d'infractions constatées par les services de la Préfecture de police de Paris
- Nombre d'interventions pour ivresse publique et manifeste par les services de police et de gendarmerie nationales (et, depuis 2012, ayant donné lieu à des poursuites devant un tribunal de police).

Qualité et fiabilité des données

Délai de diffusion des résultats

n + 9 mois

Principal mode de diffusion des résultats

Données consultables sur le site de l'OFDT

<https://www.ofdt.fr/statistiques-et-infographie/series-statistiques/evolution-du-nombre-d-interpellations-pour-ivresse-publique/>

<http://odicer.ofdt.fr/mobile.php>

Bibliographie

Observations

[haut du document](#)

Les données recueillies proviennent de 3 organismes différents (Direction centrale de la sécurité

publique, Direction générale de la Gendarmerie nationale, et Préfecture de police de Paris) et ne répondent pas exactement à la même définition.

Pour en savoir plus

[haut du document](#)

[Retour page principale](#)

[Haut du document](#)

Dernière mise à jour : novembre 2018